

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Principes et cadre général de la formation initiale

Vincent VALÉRY
Délégué à la Formation et à l'Innovation Pédagogique
(DAFIP - Rectorat)

ACCUEIL DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES 2020-21

25 août 2020

« Pour une école de la confiance »

- Principe du partenariat-professionnalisation
 - Formation universitaire confiée à l'INSPE
 - Le recteur employeur s'assure de la dimension « professionnalisante » de la formation grâce à l'alternance intégrative

Mise en stage en école ou EPLE-Tutorat, place et rôle des formateurs de terrain dans la maquette de formation

- Deux interlocuteurs différents et complémentaires :
 - INSPE (Responsable de parcours)
 - Rectorat (DAFIP/DSDEN/DIPE)

Évolutions en cours...

- Nouveau référentiel de formation « Former les enseignants du XXIème siècle »
- Actions de formation complémentaires (T1/T2/T3)
- Nouvelle clé de répartition des savoirs fondamentaux disciplinaires (55% PE, 45% 2nd degré)
- Préprofessionnalisation dès la L2 (50 AED Math- Lettres- Anglais)
Progressivité des missions
- Concours en fin de M2

Les services du recteur responsables du suivi de la formation

▪ Stagiaires du 1^{er} degré

- 1 IEN adjoint à l'IA-DASEN pour chaque département en charge du suivi de la formation des stagiaires
- Les services compétents de chaque DSDEN

▪ Stagiaires du second degré

Vincent VALÉRY, inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional (IA IPR), délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP)

- **Linda Ben Jemaa, Christiane MISSIMILLY**, Chargées de mission pôle « formation initiale » ingénierie de la formation (DAFIP)

Répartition des stagiaires par département (hors Psy EN)

	1 ^{er} degré	2 nd degré
04 - Alpes de Haute Provence	17	18
05 - Hautes Alpes	11	3
13 - Bouches du Rhône	336	423
84 - Vaucluse	67	89
Totaux	431	533

Caractéristiques des stagiaires second degré

Aix-Marseille	Autres académies
428	105

Collège	Lycée	LP
205	220	108

Certifié	Agrégé	PLP
395	39	99

Externe	Interne	3 ^{ème} concours Autres
412	88	33

Les stagiaires Psy EN

Le décret 2017-120 du 01/02/2017 crée le nouveau corps des psychologues de l'éducation nationale comportant 2 spécialités :

1. Education, développement et apprentissages (EDA) pour le 1^{er} degré
2. Education, développement et conseil en orientation scolaire (EDO) affectés en CIO et EPLE.

Le référentiel de connaissances et de compétences associé à ce corps est paru dans l'arrêté du 26/04/17 (BO 18 du 04/05/17)

30 stagiaires sont affectés dans l'académie, 21 en EDA, 9 en EDO.

Pendant leur année, les stagiaires :

- effectuent un stage en Rased et écoles pour la spécialité EDA, en CIO pour la spécialité EDO,
- suivent des enseignements à l'INSPE dans un parcours dédié et au CEFOPEN.

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Présentation de la formation et de la validation des stagiaires



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Des livrets d'accueil pour vous accompagner

académie
Aix-Marseille 

RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Livret académique d'accueil
du fonctionnaire stagiaire
premier degré
2020-2021





académie
Aix-Marseille 


RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Livret académique d'accueil
du fonctionnaire stagiaire du 2^e degré
Professeurs, CPE, Psy EN



Crédit photo -  - Free photos

Objectifs prioritaires du parcours de formation et de professionnalisation

- ✓ Valider les UE de master pour les stagiaires qui y sont astreints
- ✓ Acquérir les compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013
- ✓ Valider son année de stage en établissement
Dans un contexte de responsabilité
(Elèves-Apprentissages-Compétences)

[BOEN n° 30 du 25 juillet 2013](#)

Organisation du service des FSTG second degré

Bulletin académique (BA) n°859 du 29 juin 2020

▪ **Stagiaires affectés à mi-temps en EPLE**

- Lauréats du CAPES (hors documentation), du CAPET et du CAPLP :
 - 8 à 10 h d'enseignement
- Lauréats de l'agrégation externe : 7 à 9 heures d'enseignement
- Lauréats du CAPEPS : 8 à 9h d'enseignement et 3h consacrées à l'animation de l'AS sur une demi-année
- Lauréats de l'agrégation externe d'EPS : 7 à 8h d'enseignement et 3h consacrées à l'animation de l'AS sur une demi-année
- Lauréats du CAPES documentation et du CACPE : 18 heures

▪ **Stagiaires affectés à temps complet en EPLE**

- Le service correspond à l'ORS du corps du concours de recrutement

Adaptation des parcours en fonction des différents profils de stagiaires

Stagiaires affectés à mi-temps en établissement	
Profil stagiaires	Parcours
- Doivent valider un master	- M2 MEEF
- Titulaires d'un master MEEF	- DESU (Diplôme d'Etudes Supérieures Universitaires)
- Titulaires d'un master autre que MEEF	- Parcours adapté au sein des enseignements du M2 MEEF
- Dispensés de la détention d'un master	- Parcours adapté au sein des enseignements du M2 MEEF
Stagiaires affectés à temps plein en établissement	
- Possèdent une expérience de 18 mois sur les 3 années dans l'exercice de la fonction du concours de recrutement	- 60 heures de formation (10 journées)

Plan de formation pour les fonctionnaires stagiaires

Formation en alternance Mi-temps

Un **temps complet** avec

un ½ temps de formation à l'INSPE

un ½ temps de formation en établissement scolaire

Obligation d'assiduité pour toute la formation

Toute absence doit être impérativement justifiée

Autorisation d'absence ou justificatif (Scolarité INSPE et secrétariat établissement)

Plan de formation pour les fonctionnaires stagiaires

Formation à temps complet

Un **temps complet** dans l'établissement scolaire et 10 jours de formation à l'INSPE

Obligation d'assiduité pour toute la formation
Toute absence doit être impérativement justifiée
Autorisation d'absence ou justificatif (Scolarité INSPE et secrétariat établissement)

Plan de formation pour les fonctionnaires stagiaires

Alternance intégrative: Tutorat mixte

Construction et renforcement de compétences professionnelles

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013

Continuité des situations de formation

- Apports théoriques-situations de travail réelles en responsabilité
- Mémoire
- Tuteur de terrain/Référent INSPE

4 domaines du **tronc commun** (Arrêté du 27 août 2013) :

- Gestes professionnels liés aux situations d'apprentissages
- Connaissances liées aux parcours d'élèves
- Enseignements associés aux principes et à l'éthique du métier
- Thèmes d'éducation transversaux et grands sujets sociétaux

Journées libérées en école pour suivre la formation à l'INSPE (1^{er} degré)

	04	05	13 Site Marseille	13 Site Aix en Provence	84
▪ Lundi				X	
▪ Mardi				X	
▪ Mercredi matin					
▪ Mercredi après midi	X/2	X/2	X/2	X/2	X
▪ Jeudi	X	X	X		X
▪ Vendredi	X	X	X		X

Journées libérées en établissement pour suivre la formation à l'INSPE (2nd degré)

Stagiaires Affectés à mi-temps	Stagiaires Affectés à temps complet
<ul style="list-style-type: none">▪ Mardi▪ Mercredi après-midi (sauf EPS)▪ Vendredi▪ Samedi	<p>1 journée dans la semaine</p> <p>Mardi ou vendredi</p> <p>selon les disciplines</p> <p>Cf. mémento stagiaire</p>

Formation et accompagnement pendant l'année de stage 1er degré-Titularisation

- Formation à l'INSPE, adossée au master MEEF.
- Accompagnement – tutorat :
 - Outre le tutorat INSPE pour les étudiants de M2, un professeur des écoles maître formateur (PEMF), tuteur « de terrain », est désigné pour chaque stagiaire.
 - Ce tuteur effectuera des visites dans la classe des stagiaires en fonction des besoins constatés ou exprimés, dans une démarche concertée avec l'INSPE.
- Visite d'évaluation pour **avis sur la titularisation en fin d'année par un IEN** (non systématique pour les bouches du Rhône, le Vaucluse)
- **Avis de la directrice de l'INSPE**

Formation et accompagnement pendant l'année de stage 2nd degré-Titularisation

- Formation à l'INSPE, adossée au master MEEF
- Accompagnement – tutorat :
- Outre le tutorat INSPE pour les étudiants de M2, un tuteur est désigné par le recteur dans la discipline ou la spécialité, dans l'établissement ou au plus près.
- Les personnels d'encadrement pédagogique (personnels de direction et d'inspection), sont acteurs de l'accompagnement.
- L'avis des tuteurs est pris en compte par les évaluateurs.
- **L'avis du chef d'établissement, des corps d'inspection et de la directrice de l'INSPE** sont pris en compte par le jury académique pour la titularisation des certifiés et PLP, l'inspection générale pour les agrégés.

L'oral de titularisation

En raison des conditions sanitaires, les écrits ont constitué la seule épreuve d'admission pour certains concours. Pour ces concours, un oral de titularisation sera organisé durant l'année 2020-2021. Le texte définissant les contours de cet oral devrait paraître dans les semaines à venir.